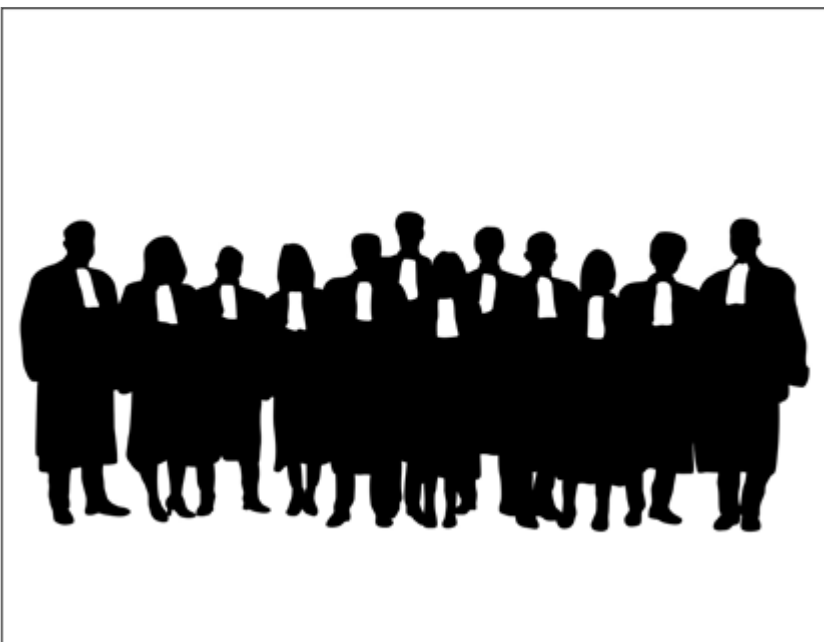


À la une

Costume professionnel et principe d'égalité : nulle distinction ne saurait être admise

note par Dominique PIAU sous Cass. 1^{re} civ., 2 mars 2022

L'avocat se doit, dans l'exercice de ses fonctions de défense et de représentation, afin de protéger les droits et liberté d'autrui et en l'espèce ceux du justiciable, d'effacer ce qui lui est personnel au profit de la défense de son client et du droit.



© MGT_AdobeStock

Actualité

Responsabilité pénale : « on perd en lisibilité du droit et en humanité »

entretien avec Edmond-Claude FRÉTY

Doctrine

Le droit de propriété à l'épreuve du squat

étude par Fanny CHARLENT, Arnault CHAPUIS et Clémence QUINTALLET

Technique

Les heures supplémentaires

par Steven RIOCHE

Jurisprudence

La faute indistincte

note par Olivier DÉCIMA sous Cass. crim., 8 févr. 2022

Gazette Spécialisée

DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Sylvie LEROND

Avocate conseil (barreau des Hauts-de-Seine), CMS Francis Lefebvre Avocats

• Quentin GUIGUET-SCHIELÉ

Maître de conférences à l'université Toulouse 1 Capitole

AVEC LA PARTICIPATION DE

Sylvain BERNARD, Julien BOISSON, Julien DELVALLÉE, Sophie DEVILLE, Grégory DUMONT, Axelle DUPIRE, Loraine FIRDION, Marie GAYET, Christelle RIEUBERNET et Oriane VERGARA





“ Un véritable outil juridique,
à la fois pratique et technique,
à jour des dernières dispositions du Code
de la justice pénale des mineurs 2021 ”

Disponible
sur

Librairie
lgdj

www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 540,11 € TTC
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC
Journal, recueil + table : 723,89 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 609 €
Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 192 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL434l8 ■ Face à la guerre, le barreau ukrainien en ordre de bataille 5
- GPL434s4 ■ Responsabilité pénale : « on perd en lisibilité du droit
et en humanité » 9
entretien avec Edmond-Claude FRÉTY

Doctrine

- GPL434n3 ■ Le droit de propriété à l'épreuve du squat 14
étude par Fanny CHARLENT, Arnault CHAPUIS et Clémence QUINTALLET

Technique

- GPL434q2 ■ Les heures supplémentaires 18
par Steven RIOCHE

Jurisprudence

- GPL434q1 ■ Costume professionnel et principe d'égalité : nulle
distinction ne saurait être admise 21
note par Dominique PIAU sous Cass. 1^{re} civ., 2 mars 2022
- GPL434q4 ■ La faute indistincte 25
note par Olivier DÉCIMA sous Cass. crim., 8 févr. 2022
- GPL434q7 ■ Les limites de l'appel d'un placement sous surveillance
judiciaire 28
note par Philippe COLLET sous Cass. crim., 16 févr. 2022
- GPL434b5 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation 31
par Catherine BERLAUD
- GPL432q9 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État 36
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC
- GPL434j4 ■ Chronique de jurisprudence de droit du numérique 39
par Thibault DOUVILLE <https://lext.so/GPL434j4>



Gazette Spécialisée

DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

39

Sous la responsabilité scientifique de
Quentin GUIGUET-SCHIELÉ et Sylvie LEROND